

# ECHO

# FGTB

La lettre d'information des services d'études  
de la FGTB et des Interrégionales  
ne paraît pas en juillet et août

E.R: Christophe Quintard • Rue Haute 42 • 1000 BRUXELLES  
Bureau dépôt: Bruxelles X

## sommaire

Numéro 5, mai 2015

### ■ Economie

Austérité, modération salariale,  
pouvoir d'achat en berne...quelles  
solutions pour la relance ?

### ■ Entreprises

4 mai 2015 Séminaire de la FGTB  
Fédérale sur la réforme des pensions  
– Atelier sur la pénibilité

### ■ Politique sociale

Conventions-cadre RCC et emplois  
de fin de carrière signées

### ■ Ombuds social

A nouveau un employeur  
débouté par le tribunal

### ■ Echo région Bruxelles

Vers un renouveau du mouvement  
contre la racisme

### ■ Echo région Wallonie

Le Parlement grec fait appel à la FGTB  
wallonne pour auditer la dette publique

### ■ Echo région Flandre

La diminution des droits de donation : une  
tax-shift inversée de la fortune vers le travail

### ■ Europe & Relations Internationales

Forum Social Mondial 2015

LabouStart, une organisation clé dans  
le travail syndical international

## Cinquième édition de la Tax Justice Day pour la justice fiscale

Le Réseau Pour La Justice Fiscale (RJF) et Financieel Actie Netwerk (FAN) le organisent le 28 mai 2015 leur cinquième Tax Justice Day. La FGTB est membre de ces deux organisations depuis leur création.

### Pourquoi une Tax Justice Day?

PricewaterhouseCoopers (PwC), un consultant fiscal international connu, calcule chaque année la date à laquelle tombe la Tax Freedom Day, c'est-à-dire le jour où chaque Belge a payé ses impôts pour l'année en cours. Le message sous-jacent est qu'à partir de ce jour, le Belge travaille (enfin) pour son propre compte.

Or, la Tax Justice Day est organisée pour souligner l'importance de l'impôt. Les impôts sont une importante source de recettes pour l'Etat, qui lui permettent de financer ses services collectifs au profit de l'ensemble de la population.

Le message diffusé par PwC est populiste et très peu nuancé. Ainsi, ce calcul ne dit rien au sujet de la pression fiscale au sens strict du terme parce que les cotisations de sécurité sociale – payées par les travailleurs, les employeurs et les indépendants – sont également prises en compte. Le calcul de PwC ne dit rien non plus au sujet de la répartition inégale de la pression fiscale : le travail est lourdement taxé, contrairement aux revenus du capital et du patrimoine.

Le thème de la Tax Justice Day : Stop à la fraude et à l'évasion fiscales. Stop au démantèlement de l'administration fiscale !

Cette année, l'accent est mis sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ainsi que sur les économies réalisées dans les services publics fédéraux et plus particulièrement dans les services des Finances.

Offshoreleaks, Luxleaks, Swissleaks... autant de scandales fiscaux récents qui ont rappelé que des particuliers fortunés et des entreprises continuent de cacher leur argent grâce à des sociétés offshore et des comptes secrets dans des paradis fiscaux. Rien qu'en ce qui concerne la banque HSBC, ce sont 3.000 contribuables belges fortunés qui ont soustrait 6 milliards d'euros à l'impôt.

Tout ceci continue à faire de la Belgique un paradis fiscal pour les plus fortunés, comme le prouvent les nombreux Français et Néerlandais qui s'y établissent : pas d'impôt ni de cadastre sur la fortune, pas de taxation des plus-values boursières.

La justice fiscale commence par le renforcement des administrations fiscales ! Les autres revendications du RJF/FAN sont indispensables pour supprimer les inégalités. Citons e.a. les mesures visant à promouvoir la transparence fiscale et la coopération entre les pays, l'instauration d'une taxe sur les transactions financières (TTF) pour combattre efficacement la spéculation, etc.

### La journée d'action du 28 mai

Le matin, des tracts ont été distribués aux principales gares en vue de sensibiliser les voyageurs. Ensuite, une action symbolique s'est tenue : les deux organisations avaient installé au rez-de-chaussée de la Tour des Finances des bureaux "virtuels" de recrutement pour le service public fédéral "Justice Fiscale" afin de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Ces bureaux sont destinés à informer la population sur les choix politiques actuels et à exposer nos alternatives.

WWW.FGTB.BE

Souhaitez-vous recevoir ECHO uniquement par e-mail ou par poste? Vous voulez signaler un changement d'adresse ou de nom? [T] 02/506.82.71 • [E] patsy.delodder@abvv.be

FR - NL: Deze nieuwsbrief is ook beschikbaar in het Nederlands [www.abvv.be/publicaties](http://www.abvv.be/publicaties)

## Stop aux sociétés écran !

La FGTB apporte son soutien à l'initiative citoyenne européenne (ICE) de l'ONG Transparency for all : « Pour une Europe plus juste, neutralisons les sociétés écrans ».

Cette initiative dénonce l'infiltration de l'économie licite par des flux financiers d'origine criminelle qui menace la stabilité du secteur financier et le marché intérieur.

Elle vise à interdire les sociétés écran créées pour échapper aux taxes et pour blanchir de l'argent à des fins criminelles. Cette initiative demande, à travers toute l'UE, une plus grande transparence des personnes morales, sous l'impulsion du droit européen.

Cette initiative, soutenue par la CES, revendique des mesures d'harmonisation destinées à neutraliser les sociétés écran et les constructions juridiques opaques pour empêcher que les blanchisseurs de capitaux utilisent la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux à des fins criminelles.

Concrètement, elle a pour objet d'introduire dans un instrument juridique du droit des sociétés des mesures visant à assurer la transparence des personnes morales et des constructions juridiques

L'objectif de cet ICE est d'atteindre le seuil du million de signature : <https://ec.europa.eu/citizens-initiative/REQ-ECI-2014-000009/public/index.do>

Plus d'info : <http://www.transparencyforall.org>

## ECONOMIE

# Austérité, modération salariale, pouvoir d'achat en berne... quelles solutions pour la relance?

Comme chaque année, la FGTB sort son "Baromètre socio-économique". Ce baromètre est basé sur des données issues d'institutions internationales et académiques telles que la Banque Nationale de Belgique, l'OCDE, le FMI ou la Commission Européenne.

En 2015, l'accent a été mis sur les inégalités. Ce thème n'est pas nouveau à la FGTB puisque, dès 2010, la FGTB avait dénoncé la montée de celles-ci et s'est engagée à lutter contre ce phénomène en défendant notre modèle social basé sur la négociation et une redistribution des richesses (produites). Il est vrai que les inégalités existaient avant la crise de 2008 mais celle-ci n'a fait que les accentuer. Plus que faire le constat de leur existence, nos indicateurs montrent que ces inégalités sont la source même de la crise.

Depuis, nous ne sommes plus seuls à le constater ni à le dénoncer. L'OCDE, le FMI, certains scientifiques reconnus le font aussi. Malheureusement, ces « voix » ne sont pas entendues par les décideurs politiques qu'ils soient européens ou belges.

Les constats mis en exergue cette année sont interpellant :

En matière de **pouvoir d'achat**, suite à la crise de 2009, le Belge a vu son pouvoir d'achat se réduire et celui-ci n'a pas encore rattrapé le niveau d'avant-crise, pire, il continue de se réduire. Les mesures telles que le saut d'index ou l'exclusion des chômeurs ne feront que renforcer cette tendance. Contrairement à d'autres pays voisins où le pouvoir d'achat a ré-augmenté après la crise et même dépassé le niveau de 2007.

En ce qui concerne **les richesses**, la Belgique est et reste un pays riche. Les Belges sont même parmi les plus riches du monde avec un patrimoine moyen de 240.000 € par adulte. Le Belge moyen ne roule pourtant pas sur l'or. Ce revenu moyen cache d'importantes disparités et ne prend pas en compte le patrimoine mais uniquement le revenu imposable. Si on tient compte du patrimoine, la photo prend une autre dimension : la moitié des ménages belges détient à peine 10% du patrimoine total alors que le 1% le plus riche dispose de 12,37% du patrimoine.

Ensuite, nous mettons en exergue les mécanismes qui ont **bloqué cette redistribution des richesses** à savoir des changements subis par les travailleurs et leurs conditions de travail, le démantèlement de la régulation du marché du travail et l'affaiblissement de la négociation collective, des changements dans la structure des ménages, un affaiblissement de la redistribution via la fiscalité, un affaiblissement des systèmes de protection sociale et un affaiblissement du secteur public.

Nous mettons également l'accent sur la **modération salariale** – inutile - qui est imposée par le gouvernement et nous réexpliquons notre position concernant la marge d'augmentation de nos salaires que nous avons défendu comme alternative au saut d'index.

Ce baromètre aborde également d'autres **thèmes plus transversaux** comme l'aspect genre, le pouvoir d'achat et les services publics. Le focus est également mis, pour la première fois, sur le dumping social et les pensions.

Les remèdes néolibéraux ont montré leurs limites... même le FMI affirme que les mesures d'austérité imposées aux pays tels que la Grèce nuisent à l'économie et à la croissance. Et cela augmente les inégalités socio-économiques. C'est pourtant la direction que suit le gouvernement Michel!

Pour la FGTB, ces constats ne sont pas une fatalité. Des alternatives et des solutions existent à de nombreux niveaux et il est urgent de les mettre en œuvre.

Nous concluons ce baromètre en mettant en lumière nos solutions (amélioration du pouvoir d'achat, fiscalité juste, rétablir le lien entre les gains de productivité et l'évolution des salaires, ...) pour inverser la tendance et nous rappelons que lutter contre les inégalités est une nécessité : plus les inégalités sont grandes, moins la société est harmonieuse et moins son économie est prospère.

Ces orientations relèvent de choix politiques et sociétaux dont dépendent le bien-être des citoyens, travailleurs et allocataires sociaux.

[giuseppina.desimone@fgtb.be](mailto:giuseppina.desimone@fgtb.be)

## 4 mai 2015 Séminaire de la FGTB Fédérale sur la réforme des pensions - Atelier sur la pénibilité

### Contexte du débat

Le Ministre des Pensions, va lancer en juin prochain le chantier de la réforme des pensions. Il s'agit d'une des priorités de l'actuel Gouvernement qui estime que l'augmentation de l'espérance de vie, le faible taux d'emploi des travailleurs de plus de 60 ans et l'âge « précoce » auquel les travailleurs belges quittent aujourd'hui le marché de l'emploi face aux moyennes de l'OCDE imposent une révision profonde de notre système.

Ce sont les experts de la Commission de réforme des pensions qui ont été mandatés pour proposer des alternatives.

La FGTB a organisé un séminaire préparatoire à la conférence sur les pensions de juin. Trois ateliers auxquels participaient les représentants des centrales et des régionales de la FGTB ont permis de dégager certaines visions communes. Le premier atelier concernait le premier pilier du système de pension, le second a discuté du deuxième pilier et le troisième atelier s'est penché sur la question de la pénibilité.

L'accord du Gouvernement stipule en effet que *le Gouvernement prendra, en concertation avec les partenaires sociaux, des dispositions spécifiques en matière de pension pour des métiers pénibles dans les secteurs privé et public.*

### Base de travail

Face aux régressions des régimes de pension publics et privés, des crédits temps, des prépensions (RCC), face à l'explosion des personnes en incapacité de travail et face aux nouveaux modes d'organisation du travail qui ne permettent pas de tenir à temps plein sur le long terme (tant dans le secteur privé que public), la FGTB revendique de prime abord des conditions de travail de qualité tout au long du parcours professionnel. La Commission des experts se réfère à une augmentation de l'espérance de vie mais il existe de grandes disparités quand on se rapporte à l'espérance de vie en bonne santé (sans incapacité).

La FGTB déplore que le Gouvernement n'envisage la question de la pénibilité des conditions de travail que comme facteur de correction en fin de parcours. De plus, des corrections seraient possible en tenant

compte de la pénibilité mais uniquement sur base d'une liste fermée de métiers et dans le cadre d'un budget fermé.

La FGTB a donc décidé d'approcher la thématique de façon offensive : en proposant des alternatives basées sur les discussions et les interventions des experts invités : le sociologue Christophe Van Roelen de la VUB qui a insisté sur l'utilisation d'indicateurs statistiques existants qui permettront de déterminer le travail soutenable et l'économiste française Annie Jolivet, experte au centre d'études pour l'emploi venue expliquer le « compte pénibilité » français.

### Eléments retenus

Pour la FGTB l'approche doit être la plus large possible et tenir compte de l'aspect genre.

La FGTB ira négocier en proposant des critères de pénibilité et non une liste de *métiers lourds*. Les concepts et la sémantique utilisés sont essentiels (approche holistique et complète très intéressante développée par le SERV (*werkbaar werk traduisible par travail durable ou soutenable*)).

Les critères choisis ne peuvent pas être trop restrictifs comme dans le compte pénibilité actuellement développé en France, les critères physiques doivent être élargis aux aspects psychosociaux, à l'accès aux formations, à l'évolution dans la carrière ou encore à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Une fiche individuelle d'exposition permettra l'élaboration d'un cadastre des expositions (tout en assurant un respect de la vie privée des travailleurs).

Les employeurs et les pouvoirs publics doivent être responsabilisés, les services d'inspection du travail doivent être renforcés tant quantitativement que qualitativement.

La FGTB plaide pour une obligation de résultats pour les employeurs et les autorités publiques en matière de prévention de la pénibilité.

[caroline.verdoot@fgtb.be](mailto:caroline.verdoot@fgtb.be)

### Pourquoi les travailleurs sont-ils affiliés à une organisation syndicale et que pensent-ils de leurs délégués ?

*L'Institut syndical européen (ETUI) vient de publier fin 2014 une intéressante étude européenne, du professeur Jeremy Waddington, coordinateur de projets pour l'ETUI. Elle implique 14 organisations syndicales de différents pays (notamment l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, la Grande Bretagne, l'Autriche, la Pologne, mais pas la Belgique). Celles-ci ont diffusé, au total, pas moins de 150 000 questionnaires parmi leurs membres entre 2005 et 2010. Les questions portaient sur :*

- *leurs motivations à rester affiliés à leur organisation syndicale. Les résultats de cette partie de l'étude sont ventilés non seulement par sexe mais également par catégorie d'âge ;*
- *ce qu'il pensent de la représentation syndicale ou de l'absence de représentation syndicale sur leur lieu de travail: notamment l'influence, la communication avec les affiliés, les réponses apportées aux problèmes,...*

*Vous pouvez télécharger gratuitement cette étude, disponible uniquement en anglais, de 64 pages et ainsi prendre connaissance des résultats sur le site de l'ETUI à l'adresse suivante : <http://www.etui.org/fr/Publications2/Working-Papers/Trade-union-membership-retention-and-workplace-representation-in-Europe>*

*Bonne lecture.*

## La suppression du jour de carence dans l'assurance AMI a été publiée au Moniteur belge du 27 avril 2015

La loi sur le statut unique du 30/12/2013 a supprimé le jour de carence en droit du travail.

En assurance AMI, le jour de carence s'appliquait au premier jour ouvrable d'incapacité de travail, sauf pour :

- le travailleur (ouvrier ou employé) qui avait droit à un salaire garanti;
- le chômeur qui totalise au moins 13 jours de chômage contrôlé pour le mois civil précédant le début de sa maladie;
- et pour le titulaire à qui il a été interdit de se rendre à son travail parce qu'il a été en contact avec une personne atteinte d'une maladie contagieuse.

Dans la pratique beaucoup d'ouvriers en chômage économique étaient touchés par cette disposition de sorte qu'elle avait un caractère discriminatoire.

Dans la déclaration du G10 du 30/01/2015, ce point faisait par conséquent partie des « losse eindjes » à régler à la demande des syndicats.

La loi du 23/04/2015, publiée le 27/04/2015, abroge l'art. 92 de la loi coordonnée du 14/07/1994. Cette suppression du jour de carence nécessitait aussi l'abrogation de l'art. 1er du Règlement des indemnités fixant les conditions d'application du jour de carence, ainsi qu'une adaptation de son annexe III, dans le volet à compléter par l'organisme de paiement des allocations de chômage. Ces modifications sont parues au Moniteur du 11/05/2015.

La loi et le Règlement ainsi modifiés produisent leurs effets le 27/04/2015 et s'appliquent aux incapacités de travail qui débutent à partir de cette date.

Il est positif que cette discrimination soit enfin réglée, après un combat difficile des syndicats au G10. La modification fait d'ailleurs suite à un avis favorable du comité de gestion indemnités de l'INAMI.

## ■ POLITIQUE SOCIALE

# Conventions-cadre RCC et emplois de fin de carrière signées

Le 17 décembre 2014, les partenaires sociaux ont convenu qu'il pouvait être dérogé, par une CCT-cadre conclue au CNT, aux conditions d'âge strictes pour le RCC et à l'âge d'accès relevé pour les emplois de fin de carrière. Les deux points de l'accord du Groupe des 10 ont été confirmés par AR, le 30 décembre 2014.

Concrètement, pour les régimes concernés, une dérogation aux conditions d'âge renforcées est possible pour 2015-2016:

- si une CCT CNT rendue obligatoire ('CCT-cadre') prévoit un âge moins élevé (min. 58 ans) et
- si la CP a conclu une CCT rendue obligatoire en exécution de la CCT CNT. En cas d'entreprises en difficultés ou en restructuration, une CCT d'entreprise est nécessaire.

Les CCT-cadres conclues au CNT devaient l'être pour 2015-2016 pour que le système puisse entrer en vigueur à l'avenir (surtout à partir de 2017). Parallèlement, certains systèmes de RCC devaient être prorogés ou adaptés. Les CCT-cadres pour les RCC et emplois de fin de carrières et les prorogations de certains régimes de RCC ont été signées le 27 avril au CNT.

### Emplois de fin de carrière

Grâce à la CCT-cadre, les emplois de fin de carrière restent possibles en 2015-2016 à partir de 55 ans pour les métiers lourds, les carrières longues (35 ans) et les entreprises en difficultés ou en restructuration. A partir du 1er janvier 2016, une CCT sectorielle (ou d'entreprise, en cas d'entreprise en difficultés ou en restructuration) doit être conclue en application de la CCT-cadre conclue au CNT.

### CCT-cadres RCC

Grâce aux CCT-cadres, le RCC reste possible à 58 ans, sans qu'une CCT sectorielle ne doive être conclue pour ce faire, en application de la CCT-cadre CNT et ce pour les régimes suivants:

- 58 ans et 33 ans de carrière métiers lourds/ attestation construction/ 20 ans travail de nuit (CCT 112);
- 58 ans et 35 années de carrière et métier lourd (CCT 113);
- 58 ans et 40 années de carrière (CCT 116);

Pour les entreprises en difficulté ou en restructuration, le RCC reste possible à 55 ans ; à partir du 1er janvier 2016, une CCT d'entreprise est nécessaire, CCT conclue en application de la CCT-CNT, sans quoi l'âge RCC passe à 56 ans.

### Prorogation et adaptation RCC

Les régimes RCC suivants ont été prorogés ou adaptés:

- 58 ans et 33 ans + 20 ans travail de nuit/ attestation construction/20 ans travail de nuit + système supplétif : adaptation + prorogation 2015-2016 (CCT 111);
- 58 ans et 35 années de carrière + problèmes physiques : prorogation 2015-2016 (CCT 114);
- 58 ans et 40 années de carrière: prorogation à partir du 2016 (CCT 115);
- CCT17: adaptation de l'âge et introduction d'un régime transitoire pour les secteurs (CCT 17 tricies sexes).

La FGTB se réjouit de ce que ces CCT aient été conclues pour adoucir les mesures gouvernementales particulièrement dures. Toutefois, les améliorations restent bien maigres. Les conséquences des décisions gouvernementales seront simplement introduites plus progressivement. Dans quelques années, elles se feront inévitablement sentir, y compris pour les travailleurs ayant un handicap, les travailleurs avec attestation médicale et les personnes qui sont depuis des années dans un métier lourd.

[astrid.thienpont@fgtb.be](mailto:astrid.thienpont@fgtb.be)

## ■ OMBUDS SOCIAL

### A nouveau un employeur débouté par le tribunal

Dans la jurisprudence, un revirement clair est en train de s'opérer dans l'acceptation des requêtes unilatérales pour casser des grèves. Cette fois, c'est l'entreprise Renmans qui a vu son ordonnance obtenue sur la base d'une requête unilatérale, retirée en tierce opposition.

L'affaire peut être résumée comme suit. L'an dernier, 2 délégués SETCa sont licenciés. Suite à cette décision, des piquets de grève sont organisés devant plusieurs boucheries Renmans. La direction intervient et obtient, sur la base d'une requête unilatérale, une ordonnance qui, dans les faits, interdit les piquets de grève. Ceci, sous peine d'une astreinte de 2.000 euros (!) par personne par infraction constatée. La section SETCa locale introduit alors une tierce opposition.

La position du président du tribunal de 1ère instance du Hainaut, section Mons, est qu'une diminution du chiffre d'affaires ou des bénéfices est propre à une action de grève. Ceci ne peut nullement être assimilé à des faits de violence, qui sont la condition requise pour pouvoir interdire un piquet de grève.

Tout ce qui est délit ou crime, peut en plus déjà être sanctionné par la loi. Il revient donc uniquement au droit pénal de sanctionner d'éventuelles 'voies de fait', et non au juge en référé. Le président signale aussi que le droit de grève existe précisément pour faire respecter le droit au travail.

Comme le conflit découle du licenciement de deux délégués, la direction ne peut pas non plus invoquer qu'elle ne sait pas qui est la partie adverse. Dans pareil cas, la procédure devait être menée contradictoirement au moins contre les 2 délégués et parallèlement, une requête unilatérale aurait pu être introduite contre les parties adverses non-identifiables.

Le juge conclut donc que la requête unilatérale était irrecevable et retire l'ordonnance qui avait été obtenue.

[lander.vanderlinden@fgtb.be](mailto:lander.vanderlinden@fgtb.be)

## ■ ECHO REGION BRUXELLES

### Vers un renouveau du mouvement contre le racisme

En 2012, le MRAX (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie), créé au lendemain de la seconde guerre mondiale, connaissait une grave crise interne, remettant en cause sa reconnaissance comme organisme de référence de la lutte contre le racisme en Communauté française. Les polémiques portaient essentiellement sur son positionnement face aux nouvelles formes de racisme antimusulman et autour de la notion, controversée, d'islamophobie. A la demande du Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles, les acteurs d'éducation permanente ont alors mené un important travail de réflexion, afin de reconstituer l'unité du mouvement antiraciste, dont les attentats de janvier dernier ont hélas rappelé l'urgente nécessité. Un nouveau cadre de référence a été élaboré, rappelant les rapports de domination économiques et sociaux qui sous-tendent les différentes formes de racisme et de discrimination. Ce texte qui est toujours en débat précise le rôle de la société civile, qui peut à elle seule

« porter une certaine forme de radicalité nécessaire au débat public ». Enfin, les acteurs ont pu identifier plusieurs écueils qui les divisent : la sur-culturation des enjeux, les interactions avec les conflits internationaux, la concurrence des victimes ou encore les tensions qui traversent la société autour de l'axe neutralité / laïcité. Réunis le 30 avril dernier à la FGTB Bruxelles, les acteurs de la lutte contre le racisme et les discriminations ont convenu de poursuivre leurs travaux, avec trois ambitions : 1° (ré-) concilier les « anciens » et les « nouveaux », en ouvrant des espaces de forum ; 2° restaurer le MRAX comme organisme de référence reconnu par toutes les composantes de l'antiracisme et mobiliser ses ressources pour passer à l'action et, 3° promouvoir la parole des migrants, avec et sans papiers, autour de l'association de migrants SHARE.

[eric.buysens@fgtb.be](mailto:eric.buysens@fgtb.be)

### Actualités de la Charte sociale européenne

La section belge du Réseau académique sur la Charte sociale européenne et les Droits Sociaux organise ce 28 mai de 13h30 à 17h un après-midi d'études sur le thème « Actualités de la Charte sociale européenne » dans la salle Storck du SPF Emploi, Rue Ernest Blerot, 1 à 1070 Bruxelles.

Le programme est disponible sur le site du SPF emploi : [http://www.emploi.belgique.be/uploadedFiles/Header\\_Pages/newsdoc/CSEESH.pdf](http://www.emploi.belgique.be/uploadedFiles/Header_Pages/newsdoc/CSEESH.pdf)

Renseignements et inscription auprès d'Aline Nicolas ([aline.nicolas@usaintlouis.be](mailto:aline.nicolas@usaintlouis.be) – 02/792.35.19)

### Conditionner les aides aux entreprises

Dans le cadre des concertations que le Gouvernement régional vient d'engager avec les interlocuteurs sociaux concernant la Stratégie 2025, la FGTB Bruxelles revendique que l'octroi de certaines aides économiques soit désormais conditionné à la mise en place, dans les entreprises demanderesse, d'un plan de diversité, visant l'engagement de personnes issues des quartiers socio-économiquement défavorisés. Elle exige en outre que les objectifs soient quantifiés.

## La nouvelle campagne du CEPAG « Recherche logement décent désespérément »

*Un appartement à louer à Bruxelles mais pas pour les bénéficiaires du revenu d'intégration (CPAS) sans garants.*

*Un couple de retraités qui recherche un locataire afin de financer l'entretien de leur maison.*

*Une entreprise de construction qui propose des travailleurs « détachés » flexibles et prêts à travailler dans n'importe quelles conditions.*

*Si ces petites annonces immobilières relèvent de la fiction, elles sont - trop - proches de la réalité...*

*Cette année, dans le cadre de sa campagne de sensibilisation annuelle, le Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG) « recherche un logement décent désespérément ! »*

### Les constats son alarmants :

- La précarité ne cesse de se développer et peut toucher tout le monde.
- Les prix des logements continuent de grimper.
- De plus en plus de familles, même avec revenus, ont des difficultés à trouver un logement abordable et décent.
- Les logements sociaux ne sont pas suffisants et les listes d'attente ne cessent de s'allonger.
- Nos habitations sont souvent mal isolées, ce qui fait grimper les factures énergétiques.
- ...

**Le CEPAG et ses Régionales ont donc décidé de se lancer dans une vaste campagne de réflexion et de sensibilisation...**

**Parce qu'il est plus que temps d'exiger un logement abordable et DECENT pour toutes et tous !**

**Toutes les infos et les outils de la campagne sur [www.cepag.be](http://www.cepag.be)**

## ■ ECHO REGION WALLONIE

### Le Parlement grec fait appel à la FGTB wallonne pour auditer la dette publique

Le samedi 4 avril 2015, à l'initiative de sa Présidente Zoé Konstantopoulou, le Parlement grec a créé officiellement une commission d'audit de la dette, appelée aussi comité de la vérité sur la dette. Cette commission est composée d'une trentaine d'experts, 15 internationaux et 15 grecs. C'est la première fois en Europe qu'un Parlement prend une telle initiative. C'est dans ce cadre qu'Olivier Bonfond, économiste, a été invité à faire partie de cette commission. La FGTB wallonne, consciente de l'importance stratégique des événements en cours en Grèce pour toute l'Europe, a répondu positivement à cette demande.

Le mandat de ce comité est clair : « Identifier la partie illégale, illégitime, odieuse ou insoutenable de la dette ; établir la vérité sur la dette grecque, faire connaître les résultats au parlement grec, au parlement européen, aux parlements nationaux des Etats membres de l'Union européenne ainsi qu'à l'opinion publique mondiale. ». Le mandat de la commission ne se limite donc pas à élaborer une analyse cohérente de la politique d'endettement en Grèce. Elle doit scruter la dette afin de détecter des éventuelles irrégularités. Bien sûr, il n'appartient pas au comité de formuler des recommandations quant aux éventuelles actions à mener. Ce sont les autorités grecques qui décideront des conséquences du rapport.

#### Un soutien fort de la part des autorités grecques

Dès le premier jour de ses travaux, le comité a reçu un appui particulièrement fort de la part des autorités grecques.

Il y aura bien sûr des obstacles. A titre d'exemple, signalons que le ministre des Finances précédent, avant de laisser sa place à Yannis Varoufakis et à son équipe, a effacé les disques durs et est parti avec l'ensemble des documents liés aux négociations avec la Troïka... Si nécessaire, le comité demandera à la justice de veiller à mettre ces documents à disposition du comité. Signalons également que cette initiative est fortement critiquée par les médias grecs, médias presque entièrement dominés par le secteur privé.

#### Un calendrier très serré

Le comité doit rendre un premier rapport préliminaire pour le 15 juin. Cette période très courte a obligé le comité à faire le choix de

se concentrer prioritairement sur la période Troïka, à savoir 2009-2015. Sauf changement important de circonstances, il est prévu que le travail du comité se poursuive tout au long de l'année pour aboutir à un rapport final en décembre 2015.

Le fait de rendre un premier rapport en juin n'est pas un hasard. Cela coïncide avec la fin de l'accord du 20 février, signé par la Grèce et l'Eurogroupe, qui a prolongé de 4 mois le programme « d'aide ».

La position actuelle du gouvernement grec est connue : dans le cadre de cet accord, le gouvernement grec s'engage à respecter le calendrier des remboursements. C'est ainsi que le ministre des Finances a affirmé à plusieurs reprises que la Grèce paierait toute sa dette, tout en rappelant que le gouvernement avait également pris des engagements fermes à l'égard de sa population et que, pour pouvoir les respecter, il avait besoin de marges de manœuvre suffisantes.

Si, en juin, les autorités grecques constatent que leur bonne volonté fait uniquement face à de la rigidité et de l'intolérance, il n'est pas exclu que, en s'appuyant sur les conclusions du rapport d'audit, le gouvernement décide d'adopter un autre comportement à l'égard de ses créanciers. Dans tous les cas, quel que soit le résultat des négociations actuelles, de nouvelles discussions devront avoir lieu concernant les échéances de l'été. Pour rappel, en juillet et en août, le pays doit rembourser 6,7 milliards € de dettes détenues par la BCE. L'enjeu de cette commission est donc fondamental, un rapport solide pouvant constituer un élément important dans le rapport de force avec les créanciers : si des illégalités ou des illégitimités sont constatées, il sera difficile pour eux de continuer à répéter que la Grèce doit « respecter des règles et des accords » qui ne sont pas eux-mêmes valides.

[olivier.bonfond@fgtb-wallonne.be](mailto:olivier.bonfond@fgtb-wallonne.be)

## La diminution des droits de donation : une tax-shift inversée de la fortune vers le travail

**La diminution des droits de donation sur les biens immobiliers est une opportunité manquée de s'atteler à une fiscalité juste sur la fortune au niveau flamand.**

La mesure la plus flagrante du contrôle budgétaire flamand concerne la diminution des droits de donation sur les biens immobiliers. Le gouvernement flamand défend la réduction de taux par l'argument que cette mesure aura un effet positif sur les recettes fiscales. Avec de tels propos, le gouvernement flamand diffuse sciemment des informations erronées.

Dans un avis de l'Inspection des Finances de décembre 2014, il est en effet dit noir sur blanc que les éventuels produits supplémentaires des adaptations proposées au niveau des droits de donation ne font nullement le poids, dans aucun des scénarios examinés, contre les pertes au niveau des droits de succession. Les recettes tirées des droits de donation rentreront évidemment plus vite (quelques années plus tôt) que la perte des droits de succession.

La diminution de taux proposée pour les droits de donation n'est toutefois pas de nature telle que de nombreuses personnes (qui utilisaient d'autres pistes fiscales auparavant) seront encouragées à faire des donations. Le risque est donc réel de voir diminuer, par rapport à la situation actuelle (106 millions d'euros) non seulement les recettes futures tirées des droits de succession, mais aussi les recettes tirées des droits de donation sur les biens immobiliers, avec en conséquence, un effet budgétaire encore plus négatif.

Ce qui est positif, c'est que les taux pour les donations à des tiers se rapprochent ainsi des taux appliqués pour les donations aux enfants. L'effet d'une telle mesure ne peut certainement pas être surestimé. Il ressort

des chiffres relatifs aux droits de succession que 86% de la base imposable totale se trouve dans la catégorie de tarification 'ligne directe'. Il y a peu de raisons de supposer que pour les donations, la situation soit différente.

### Besoins d'une fiscalité sur la fortune juste au niveau flamand

Après plusieurs mesures d'austérité importantes et injustes prises lors de l'établissement du budget 2015, le gouvernement flamand a maintenant décidé de donner des cadeaux fiscaux aux mieux nantis.

Selon la FGTB flamande, une réforme globale de la fiscalité flamande sur la fortune s'impose, afin d'obtenir un système plus juste, les petites fortunes étant épargnées et les plus grosses fournissant un plus grand apport.

Nous pensons par exemple à la réintroduction d'une dispense pour la tranche la plus basse, à la suppression de la scission, insensée sur le plan économique, entre les biens mobiliers et immobiliers dans le calcul des droits de succession en ligne directe et à un meilleur alignement des taux des droits de donation et de succession. Les taux pour les donations mobilières surtout sont particulièrement bas en Flandre et doivent à nouveau faire l'objet d'une fiscalité progressive. Parallèlement, la fraude et l'évasion fiscale doivent être rendues plus difficiles par l'introduction d'un cadastre de la fortune.

Une première étape pourrait consister à la suppression ou au renforcement des régimes de faveur asociaux existants, comme la suppression du taux préférentiel dans les droits de donation pour les terrains à bâtir et le relèvement des taux préférentiels pour les donations ou la transmission par héritage d'entreprises (respectivement 0% et 3%).

### Anciens et nouveaux taux de donation (en milliers d'euros)

Ligne directe				Autres			
Ancien taux		Nouveau taux		Ancien taux		Nouveau taux	
0 - 12,5	3%	0 - 150	3%	0 - 12,5	30%	0 - 150	10%
12,5 - 25	4%			12,5 - 25	35%		
25 - 50	5%			25 - 75	50%		
50 - 100	7%			75 - 175	65%		
100 - 150	10%			> 175	80%	150 - 250	20%
150 - 200	14%	150 - 250	9%			250 - 450	30%
200 - 250	18%					> 450	40%
250 - 500	24%	250 - 450	18%				
> 500	30%	> 450	27%				

## Un tax-shift écologique et juste, c'est possible ?

*Des charges moins lourdes sur le travail, sont-elles une nécessité pour une économie circulaire? Un glissement des charges vers une pollution environnementale peut-il jouer un rôle significatif? Cela peut-il se faire de façon juste? Et comment assurons-nous alors le financement ultérieur de notre modèle social? Toutes ces questions feront l'objet d'un après-midi débat et d'information.*

*Els Van Hove de l'administration Environnement flamande viendra commenter une étude récente. La principale conclusion de cette étude est que la réduction de la pression fiscale sur le travail et l'orientation de la consommation et de la production vers des alternatives plus environnementales peuvent apporter une plus-value en termes d'environnement et impliquer un nouveau potentiel de croissance pour notre économie.*

*Jan Verschooten révélera la vision du Bureau fédéral du Plan.*

*Ensuite, Meyrem Almaci (Groen), Jan Cornillie (sp.a), Mathias Bienstman et Rob Buurman (BBL), Mehdi Koocheki (VLIG), Koen Meesters (CSC) et Stijn Roovers (CGSLB) auront l'occasion de réagir. Après cela, un débat avec apport de la salle, suivra.*

*L'après-midi est organisé par l'asbl Arbeid & Milieu et par le Transitionnetwerk van het middenveld.*

### Concrètement

- Le jeudi 4 juin de 13 à 17h00 (accueil dès 12h – sandwiches prévus)
- La Tentation, r. de Laeken 28, 1000 Bruxelles (près de la Place De Brouckère)
- Inscriptions via [www.a-m.be/nl/activiteit\\_126.aspx](http://www.a-m.be/nl/activiteit_126.aspx)

## Travail de formation en Roumanie

*Depuis 2008 déjà, un projet de coopération est en cours entre la FGTB/CGSP et le syndicat roumain CNSLR- Fratia. Ce projet se terminera en 2017. Fin avril, la 2ème phase du projet a été entamée. Un premier groupe de formateurs roumains, ayant bénéficié d'une formation de la CGSP dans la phase de projet 1, forme maintenant un nouveau groupe de Roumains selon la méthode de formation de la CGSP de 'l'apprentissage orienté vers l'expérience'. Les 15 participants (9 femmes et 6 hommes) représentent différents secteurs, comme les soins de santé, la pétrochimie, l'administration locale, le bois et l'enseignement. Leur formation vise à faire d'eux des formateurs syndicaux : ils apprennent comment établir des modules de formation sur les thèmes syndicaux et comment donner des formations syndicales à leurs collègues.*

## Essor de la SST grâce à la CESTRAR

*Au Rwanda, grâce à la CESTRAR (Centrale des Syndicats des Travailleurs du Rwanda), les ministres de la santé et du travail vont élaborer un plan d'action de la Santé et la Sécurité au Travail (SST) pour la fin de l'année. Dans le cadre des projets de coopération syndicale FGTB-CESTRAR (secteur thé) et CG-STECONA (secteur construction), gérés par l'IFSI, l'Institut de coopération syndicale internationale de la FGTB, et cofinancés par la DGD, la CESTRAR organise chaque année un événement le 28 avril, Journée Internationale de la SST, auquel assistent travailleurs, autorités et employeurs.*

## ■ EUROPE ET RELATIONS INTERNATIONALES

### Forum Social Mondial 2015

En mars 2015 s'est tenu à Tunis le 11ème Forum Social Mondial. L'édition précédente avait aussi eu lieu à Tunis en 2013 dans un contexte d'effervescence des mouvements sociaux autour des printemps arabes. Cette situation avait contribué à donner un nouveau souffle au FSM. La Tunisie du mois de mars 2015 était quant à elle endeuillée par les attentats du musée du Bardo, survenus à la veille du FSM. Ceci n'ayant pas impacté le taux de participation, il s'agissait d'un message politique fort contre les terrorismes et intégrismes (vu sous l'angle religieux... mais aussi politiques et économiques).

La FGTB était présente pour participer mais aussi organiser des ateliers et rencontres. Plus de 5000 activités étaient au programme du FSM ! Et nous avons donc profité de ce moment pour organiser des échanges et propositions d'alternatives sur des thèmes comme la protection sociale, les accords de commerce et le travail décent, les droits des femmes travailleuses, etc. Nous avons par exemple aussi co-organisé un atelier sur la criminalisation de la contestation sociale : l'occasion notamment d'exposer les attaques récentes contre le droit de grève,

attaques juridiques mais aussi les formes d'actions anesthésiées par les configurations que prennent aujourd'hui les entreprises au niveau mondial.

La présence de la FGTB à Tunis a aussi été l'occasion de nous impliquer dans les luttes locales : soutien aux travailleurs d'un call center, visites d'entreprises et travail avec l'UGTT, le syndicat tunisien. La FGTB a également permis à un certain nombre de syndicalistes africains, partenaires de coopération, de prendre part au forum. Une initiative saluée lors de l'assemblée syndicale, comme concrétisation de la solidarité internationale et consolidation du syndicalisme de réseau.

La participation de la FGTB au Forum est donc utile à différents niveaux. Le FSM est un espace qui permet de créer des liens entre des organisations qui cherchent à construire ensemble des alternatives et des moments de luttes communs. Il s'agit donc d'un espace utile, aussi parce qu'il est à ce jour le seul à réunir une si grande diversité de citoyens au niveau international, ensemble convaincus qu'« un autre monde est possible ».

*sophie.grenade@fgtb.be*

### LabourStart, une organisation clé dans le travail syndical international

A l'occasion du 1er Mai, journée internationale de fête (du travail) par excellence, nous attirons l'attention sur la plate-forme LabourStart, comme pan important du travail syndical international.

LabourStart, qui travaille en étroite collaboration avec la CSI, est une plate-forme en ligne, permettant d'envoyer, dans le monde entier, des motions de solidarité et/ou de protestation. La FGTB donne régulièrement suite aux appels lancés par LabourStart.

Ses campagnes ont connu et connaissent souvent un grand succès. Pensons par exemple à l'appel pour la libération des syndicalistes incarcérés Kamal Abbas (Egypte), Huber Ballesteros (Colombie) et Reza Shahabi (Iran). Rien que pour l'année écoulée, plus de 30 campagnes de solidarité internationale online ont été menées.

Chaque jour, près de 775 correspondants-collaborateurs bénévoles postent près de 200 nouveaux sujets sur le site Internet. Le nombre important de collaborateurs explique pourquoi l'on peut réagir si vite en cas de violations des droits individuels

des travailleurs, des libertés syndicales ou d'autres situations problématiques.

Outre une plate-forme de campagnes ciblées, LabourStart est aussi une importante source d'information pour le travail syndical international. Parallèlement, il y a aussi la 'Global Solidarity Conference', une conférence organisée chaque année. A la conférence la plus récente, l'an dernier à Berlin, des centaines de syndicalistes du monde entier étaient présents.

En fait, LabourStart est devenu un incontournable dans la défense des travailleurs et dans la dénonciation des mauvaises pratiques à l'égard des syndicats, avec évidemment un solide soutien de la CSI et des fédérations syndicales nationales.

#### Soutien

Malgré l'implication des nombreux bénévoles, un soutien financier (individuel et des syndicats) est un must absolu. Pour plus d'informations sur LabourStart et pour soutenir cette plate-forme: ericlee@labourstart.org en www.labourstart.org.

*christian.vancoppenolle@fgtb.be*